

Article

« Commentaires sur le Rapport préliminaire du Comité pour l'étude sectorielle en sciences sociales / Comments on the Preliminary Report of the Committee for the Study of the Social Sciences Sector »

Nicole Gagnon

Sociologie et sociétés, vol. 20, n° 1, 1988, p. 158-161.

Pour citer cet article, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/001279ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

Commentaires sur le Rapport préliminaire du Comité pour l'étude sectorielle en sciences sociales

NICOLE GAGNON

Le *Rapport préliminaire* du comité pour l'étude sectorielle en sciences sociales nous présente de bonnes données chiffrées, des analyses comparatives utiles, des interprétations prudentes, des interrogations précises, des diagnostics pertinents. Disons tout de suite qu'il est bien fait, car il sera plus utile de s'arrêter sur ce qui reste insatisfaisant ou même contestable. Concluons aussi tout de suite qu'on a là un bon déblayage des questions, mais qui reste nettement insuffisant pour fonder une politique valable de rationalisation du secteur des sciences sociales.

Des données aseptiques et peu fiables. Le comité a mis de côté la perspective historique, limitant ce qu'il appelle le long terme à une période de dix à quinze ans, préférant les moyennes aux évaluations de tendances et présentant bon nombre de ses données sur un court terme de cinq ans seulement. On risque alors de ne saisir que des fluctuations conjoncturelles, masquant les tendances lourdes et les points d'inflexion, reliés notamment au fait qu'un département vaut d'abord ce que valent ceux qui y travaillent et que la carrière normale d'un professeur dure trente ans. Par exemple, à consulter les tableaux 7.5, 7.7 ou 7.10, on apprend qu'entre 1982 et 1985 la sociologie à Laval devance de loin ses homologues des autres institutions quant au montant des octrois de recherche; l'année suivante, le même département tirait de l'aile à ce chapitre, pour se classer bon dernier de sa faculté en 1986-1987. Cette faiblesse ponctuelle a pu être corrigée depuis. Elle jette néanmoins un doute quant à la solidité des données conjoncturelles.

Le comité a voulu aussi «porter une certaine attention aux données qualitatives et prospectives» mais ce qu'il range sous ce chef sont les réponses à de brefs questionnaires ou une compilation sommaire des thèmes abordés par les associations savantes. Le rapport s'en tient donc au portrait quantitatif, basé sur des données dont la sûreté est par endroit reconnue douteuse et dont la validité est tout aussi discutable. Par exemple — on comprendra que j'illustre à nouveau mon propos par le cas que je connais de près — on apprend dans le

rapport que la sociologie à Laval s'oriente vers les organisations, l'impact social des nouvelles technologies et les études autochtones: ce sont là de précieuses indications pour un plan de développement destiné à justifier auprès des gestionnaires une demande de nouveaux postes, mais qui rendent bien mal compte de ce qui se passe effectivement dans ce département. Avec ce genre de données, le comité est amené à conclure à l'absence de «marque distinctive» entre les unités (270). On «sait» pourtant, dans le milieu que la sociologie à l'UQAM est passablement différente de celle de Laval; et que celle de Montréal n'excelle pas du tout de la même façon. Pour connaître d'un peu plus près la situation des sciences sociales, il aurait fallu rien de moins qu'une brève monographie — à base d'entrevues et d'analyses de documents tels que publications, recensions et plans de cours — de chacun des quelque soixante-quinze départements concernés par l'étude. C'était évidemment hors de portée. Il reste que seules des études de cas bien ciblées permettraient de répondre à plusieurs des questions implicites ou explicites soulevées par le rapport. Par exemple: Quelle relation y a-t-il entre le fait de trouver un programme de sociologie tout à fait fermé à Laval et complètement ouvert à Montréal (55) et le fait que le taux d'admission au baccalauréat y soit respectivement de 94.5 % et de 37.5 %? Pourquoi Concordia et l'UQAH projettent-elles d'investir en géographie, alors que cette discipline «a connu partout une stagnation»? Où vont les bacheliers anglophones: vers le marché du travail ou vers des programmes d'études professionnels?, etc.

À défaut de monographies, une incursion dans la littérature aurait permis de compléter le portrait chiffré par des diagnostics plus proches des pratiques effectives ou par des interprétations plus englobantes. Je pense ici notamment à *Continuité et ruptures* (1984), à *Situation de la recherche, 1960-1984* (1985), au premier numéro de *Société* sur «les sciences humaines» (1987), et il y a sûrement pas mal d'autres choses. Si le comité n'a pas cru utile de s'interroger sur ce que les sciences sociales disent d'elles-mêmes, peut-être est-ce dû au fait que le rapport a été conçu dans une perspective étroitement gestionnaire, où il s'agit essentiellement d'«adapter» les structures aux «besoins» et d'améliorer la «performance» du système. Ce qui ne nous renseigne guère sur le contenu, la pertinence et la validité des savoirs que diffusent les sciences sociales à l'université.

Marché du travail et spécialisation. Il y a un bon trente ans que le système d'éducation québécois tente de s'adapter aux besoins et d'améliorer sa performance en louchant vers ce qui se fait en Ontario ou à McGill. Je ne m'objecte évidemment pas aux indispensables comparaisons avec la société anglophone; je me méfie seulement des analyses comparatives qui glissent trop vite vers le normatif. Or la recommandation la plus ferme — et la plus discutable — de ce rapport est «qu'il faut viser des objectifs de décloisonnement des programmes et de promotion de l'interdisciplinarité dans l'enseignement, pour contrer le phénomène de l'hyperspécialisation des programmes de baccalauréat (...) en milieu francophone» (60-61). Bien: «les universités anglophones mettent l'accent sur la formation générale et pluridisciplinaire, les universités francophones le mettent sur la formation monodisciplinaire spécialisée (107): mais le modèle décloisonné des universités anglophones est-il nécessairement le bon? Il faut commencer par le rapporter à l'héritage historique de l'ancien système, où l'étudiant anglophone entrait à l'université après onze ans de scolarité, pour préparer un baccalauréat ès arts avant de s'inscrire dans une faculté professionnelle, tandis que l'étudiant francophone faisait plus ou moins l'équivalent dans un collège classique. La structure tampon du cégep a coupé la poire en deux. Mais on aurait persisté de part et d'autre à définir le premier cycle, qui par la culture générale, qui par la formation disciplinaire. Faut-il aujourd'hui aller jusqu'au bout de l'adoption du modèle anglo-américain, pour s'apercevoir que le cégep, comme plusieurs en sont déjà convaincus, devient alors une structure superflue? Ou travailler plutôt dans le sens des virtualités du système actuel? Puisque les étudiants sont portés à prolonger indûment leurs années de cégep et qu'ils arrivent à l'université mal dégrossis, ne serait-ce pas qu'«une année pour s'initier à un nouveau milieu et une autre pour préparer leur sortie» c'est trop court à ce stade? (G. Caldwell et S. Langlois, «Les cégeps vingt ans après», *Recherches sociographiques*, XXV, 3, 1986, p. 363). Pourquoi pas alors un cégep de trois ans, destiné à la culture générale (pluridisciplinaire), et un premier cycle universitaire dispensant en deux ans une formation disciplinaire plus ramassée et plus cohérente — sur le modèle du *honours* anglophone, d'ailleurs? Même avec le régime actuel, caractérisé par la prolifération des cours à option, l'étudiant

exposé pendant trois ans à un même paysage disciplinaire aura-t-il pour autant la tête moins bien faite que celui qu'on aura forcé à papillonner encore pour se « familiariser » avec les diverses sciences sociales? Pourquoi donc le baccalauréat *honours* des anglophones, davantage concentré, est-il le mieux coté (51-52)?

Il faudrait en outre scruter d'un peu plus près l'idée de spécialisation et éviter de la confondre avec celle de discipline. (Gilles Gagné a publié sur le sujet une réflexion aussi solide que percutante, que le comité aurait tout intérêt à méditer avant de remettre son rapport final: « Où en est l'interdisciplinarité? », *Société*, 1, 1987: pp. 41-61.) Éviter aussi de confondre le contenu d'une formation avec un mode d'approche disciplinaire ou une structure départementale. Le diplômé de sociologie à qui on a offert un cours d'« économie et société » plutôt que d'économique, et de « genèse de la société québécoise » plutôt que d'histoire du Québec, a reçu une formation intégralement disciplinaire: est-il pour autant plus spécialisé que celui de sexologie, dont la formation a fait appel — je présume — à la physiologie, la pathologie, la psychologie, la sociologie, l'éthique, et quoi encore? Et le diplômé de géographie, initié aux merveilles du territoire imaginaire aussi bien que de la télédétection, a-t-il une formation plus étroite que celui de bac général qui aurait suivi quatre cours sur un même sujet — disons, les classes sociales ou l'analyse des données quantitatives — en sociologie, en anthropologie, en science politique et en histoire, respectivement?

L'ambiguïté de la notion de spécialisation, couplée à la fixation sur les « besoins du marché du travail » (154), empêche le comité de débrouiller adéquatement « la relation entre la formation et l'emploi » (ch. 6) ou d'en tirer des conclusions pratiques satisfaisantes. On constate bien que le chômage et le sous-emploi sont plus élevés chez les diplômés des disciplines fondamentales; que ceux-ci poursuivent plus fréquemment leurs études; qu'ils perçoivent moins de relation entre leur formation et leur emploi; qu'ils jugent néanmoins leur formation utile; qu'ils sont relativement satisfaits de leur emploi. Au lieu d'en conclure que la formation plus large offerte par ces disciplines reste pertinente même si elle n'est pas axée sur les besoins du marché du travail, et que la baisse de leur clientèle au profit des certificats spécialisés peut s'expliquer par ce manque de correspondance directe entre formation et emploi, on s'acharne sur l'idée d'hyperspécialisation (153), qui est pourtant tout le contraire. Les sciences sociales fondamentales ne préparent à aucun emploi bien identifié dans le système des besoins du marché du travail: elles répondent au principe du droit à l'éducation pour tous et à l'effort de mise en valeur de la ressource humaine. D'où le fait qu'elles pratiquent dans plusieurs cas une politique de porte ouverte qui draine vers elles les étudiants les plus faibles. Leurs meilleurs diplômés sont destinés à des études supérieures; ou alors, soit à une formation spécialisée dans un autre domaine, soit à un emploi aux exigences vagues, qui s'accommode bien d'une ressource humaine déjà « disciplinée », apte à se former elle-même sur le tas — soit au chômage cultivé, dans une conjoncture de stagnation économique dont ces disciplines ne sont pas coupables. S'il y a lieu de redresser les sciences sociales fondamentales, ce serait du côté de ce qu'elles gardent d'irremplaçable, soit la cohérence disciplinaire, plutôt qu'en fonction d'hypothétiques besoins du marché du travail.

Le jugement des pairs et la reproduction. Prudent dans son diagnostic, le chapitre sur la recherche laisse lui aussi sur son appétit. On est d'abord étonné de n'y trouver qu'une brève allusion à « la qualité des mécanismes de communication »: les sciences sociales publient un nombre impressionnant de revues savantes — sept pour les huit départements de Laval, sauf oubli et sans compter celles qui relèvent d'une initiative personnelle dans un cadre extra-départemental (vg. *Société* et *Revista Andina*, en sociologie). Il s'agit là d'un mode de regroupement des efforts à créditer aux activités de recherche des départements qui en ont la responsabilité.

Tout en admettant que « la relation entre quantité et qualité n'est pas claire », le comité ne s'en considère pas moins autorisé à conclure, sur la base de données quantitatives très générales et incomplètes, « que la performance du secteur, dans les programmes de recherche libre, est excellente » (201). Mais la performance est une mesure bien peu fiable de « l'excellence » — ce que j'appellerais plus modestement la valeur scientifique. D'abord parce que l'existence même des mécanismes de communication entraîne une hausse artificielle de la performance;

il faut publier beaucoup pour meubler tous ces actes de colloques et alimenter toutes ces revues: du bon et du moins bon, du neuf et du réchauffé, du travaillé et du vite fait, du fondé et du n'importe quoi. Ensuite, à cause des effets pervers du système de financement de la recherche, qui, selon l'analyse de Gilles Gagné, aboutit à «considérer que la capacité de gaspiller est une preuve de rentabilité» (*op. cit.*, p. 56). Plus fondamentalement, à cause de la déficience du système de jugement des pairs, largement impuissant à discriminer ce qui vaut et ce qui ne vaut pas.

Les sciences sociales ne cessent de s'autoévaluer, à travers les critiques de projets de recherche, les comptes rendus d'ouvrages, les comités de revues. Mais tout ceci est tenu comme largement arbitraire: les décisions des comités de la FCAR répondraient à des critères fortement politiques; les auteurs de comptes rendus n'exprimeraient qu'une opinion personnelle; ce qui est refusé par une revue sera publié ailleurs. Passé le verdict du jury de thèse, il est à peu près impossible d'identifier un consensus quant à la pertinence d'une problématique, la validité d'une analyse, la véracité d'une proposition ou l'autorité d'un auteur. Il n'est pas étonnant dans ce contexte que le comité n'ait pas été plus loin que les mesures de performances, se gardant bien de toute proposition de type: «la psychologie cognitive semble nettement plus avancée dans telle université»; «le corps professoral est globalement de meilleur calibre dans tel département d'économie».

Le comité se réjouit plutôt de «la compétence accrue du corps professoral, mesurée en termes de qualification» (286). Les sciences sociales au Québec auraient-elles été épargnées par le processus de dégradation du niveau des enseignants, dont s'inquiétaient, entre autres, les ministres des pays de l'OCDE, en 1985? La proportion de docteurs a sans doute augmenté, mais le doctorat sanctionne surtout la patience à rédiger un long rapport de recherche; il y faut bien un peu de souffle; pas nécessairement une grande envergure intellectuelle, une réelle originalité de pensée ou une véritable rigueur scientifique. Avec le recrutement massif des années 1960 et 1970, bon nombre de docteurs ont ainsi accédé aux postes universitaires, qui n'étaient pas toujours aussi «doctes» que leurs prédécesseurs.

Considérant que l'ensemble du corps professoral des sciences sociales ne compte que 13 % de professeurs âgés de 55 ans ou plus, et s'il est exact que ce secteur «produit une offre d'activités académiques dont la taille a atteint à peu près sa vitesse de croisière» (299), on peut s'attendre à une très faible ouverture de postes d'ici une dizaine d'années. Reste cependant la possibilité de «s'agrandir par en dedans», c.-à-d. d'améliorer la compétence du corps professoral par un recrutement hautement sélectif. Or, il y a lieu de s'inquiéter à ce sujet, vu que la majorité dans les assemblées départementales est constituée des cohortes fort peu sélectionnées des années d'embauche massive, et que le recrutement universitaire s'effectue sur la base de la cooptation des «pairs». À considérer certains des engagements effectués ça et là dans le milieu, on croit effectivement constater que les départements n'ont pas encore acquis le réflexe de ne recruter au minimum que du V.D.Q.S. Ils songent surtout à «couvrir de nouvelles avenues de recherche et d'enseignement» (241) au lieu de s'assurer de la solidité des bases. On voit s'esquisser ici une stratégie de reproduction par addition de spécialistes de leur sujet de thèse, à la source de la tendance constatée dans les départements francophones à «dispenser des cours pointus à de faibles clientèles de premier cycle» (290) et obligeant à remplir les trous avec des chargés de cours dès que le titulaire d'un enseignement de base est en sabbatique.

Une des analyses les plus pertinentes à mener pour avoir une idée des tendances lourdes dont s'affermissent ou se grèvent chacun des départements porterait donc sur les politiques d'embauche depuis une dizaine d'années. Et la mesure de redressement la plus urgente et la plus essentielle, peut-être, concerne le même problème. Sans chercher à imposer aux départements des collègues dont ils ne voudraient pas, il y aurait lieu d'introduire des mécanismes externes de contrôle du recrutement, de façon à s'assurer, maintenant que l'offre de compétences excède largement la demande, que seuls les candidats de haut calibre accèdent à l'*enseignement* — j'insiste — *universitaire*. Et lorsque les étudiants relégués dans les options sans débouchés assurés des sciences sociales fondamentales auront affaire aux meilleurs maîtres, ce sera un bon pas de fait du côté de «l'égalité des chances».